

MISSION LOCALE

Les missions locales ont été créées en mars 1982, par décret ministériel, à la suite du « rapport Schwartz » sur le développement du chômage et de la précarité chez les jeunes.

Elles ont pour vocation, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à moins de 26 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion. Leur rôle est d'accueillir, d'informer et d'orienter tous les jeunes qui se présentent à elles, en centrant leur intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

31

Dans le cadre de leur mission de service public, elles proposent aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé. Parmi ces accompagnements : la garantie jeunes, Dispositif européen lancé à titre expérimental en Savoie en 2015 et qui a pris sa vitesse de croisière en 2016.

Ce mode d'accompagnement s'adresse à des jeunes sans solution professionnelle dont la situation financière est précaire (jeunes sans revenus ou issus d'un foyer non imposable). La particularité de ce dispositif repose sur la mise en place d'un accompagnement collectif d'une durée de 6 semaines dont l'objectif est de préparer les jeunes à intégrer le marché du travail et à diversifier leurs expériences professionnelles. Chaque jeune bénéficiaire, en adhérant au dispositif s'engage à effectuer 120 jours (80 jours ouvrés) en entreprise sous forme d'immersion professionnelle ou d'emploi salarié. Pour maintenir leur mobilisation, des entretiens individuels et des rencontres professionnelles sont planifiés durant les phases où les jeunes ne sont pas en entreprise.

Un autre accompagnement, le réseau de parrainage, un coup de pouce pour faciliter les relations avec les employeurs et se constituer un réseau professionnel. Un « parrain », salarié, chef d'entreprise, actif ou retraité apporte une aide personnalisée et fait profiter à son « filleul » de son réseau professionnel et de sa connaissance du marché du travail. La mission locale c'est aussi la promotion de l'apprentissage par l'orientation et le positionnement des jeunes sur leur projet, la mise en relation avec des entreprises, l'organisation de réunions d'information sur l'apprentissage, l'organisation de stage de découverte des métiers en entreprises, la participation aux forums des métiers et de l'apprentissage, à la semaine de l'apprentissage en partenariat avec les CFA, La CCI, la CMA, Pole emploi et le CIO.

Pour répondre aux attentes des jeunes, la **mission locale** propose bien d'autres services.

Afin de vous renseigner, vous pouvez nous rencontrer à :

Saint Jean de Maurienne

Lundi de 13h30 à 17h30

Du mardi au vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.79.64.41.02

Modane

Du mardi au vendredi de 14h à 17h

Permanence à Aiguebelle (locaux de l'AACA)

Tous les lundis de 13h30 à 17h.